

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire au Centre Communautaire, situé au 33, rue de l'Église, le **2 septembre 2025 à 19h30**.
- Les sujets suivants y seront traités :
 1. Ouverture de la séance
 2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Dossiers en administration
 - 4.1. Dépôt de certificat - Résultat de la tenue de registre du 28 août 2025 - Règlement numéro 25-898
 - 4.2. Emprunt temporaire - Règlement 25-887
 - 4.3. Emprunt temporaire - Règlement 25-889
 - 4.4. Modification du terme de l'emprunt du règlement 25-892
 5. Avis de motion
 - 5.1. Règlement 25-900 modifiant le règlement 19-766 relatif à la vidange des systèmes de traitement des eaux usées concernant la responsabilité liée à la vidange des fosses de rétention
 6. Période de questions
 7. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 29 août 2025.

Avis numéro : 2025-69

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 29 août 2025.

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière